

DECLARATION DES REVENUS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER 2006

(Article 173-2 du Code général des impôts)

NOM, PRÉNOMS THOMAS Eric	
ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE 2 place Royale 7800 VERSAILLES	

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à la déclaration d'ensemble de vos revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative (renvois 1 à 3).

• TRAITEMENTS, SALAIRES (y compris les salaires d'associés et les rémunérations des gérants et associés) — TOTAL DES SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES VOUS CONJOINT PERSONNES À CHARGE		• PENSIONS, RETRAITES, RENTES — TOTAL DES PENSIONS ET AVANTAGES EN NATURE VOUS CONJOINT PERSONNES À CHARGE		• RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX VOUS CONJOINT PERSONNES À CHARGE ou postérieurement du PACS	
À RÉPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS AU • 1. TRAITEMENTS, SALAIRES		À RÉPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS AU • 1. PENSIONS, RETRAITES, RENTES		À RÉPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS AU • 1. RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX	

À RÉPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS • 3 et • 5 SAUF PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES 2		Suisse		13	
--	--	--------	--	----	--

ADRESSE DES IMMEUBLES CONCERNÉS NOM DU PAYS OU DU TERRITOIRE A ÊTRE ENCAISSÉ		À RÉPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS N° 2041	
---	--	--	--

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité
 Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

PAYS D'ÉMISSION DES VALEURS	Dividendes	Intérêts	Taux de prélevement
LUXEMBOURG ①	18 %	2 ②	③
MACÉDOINE	18 %	④	
MADAGASCAR	33,33 %	18 %	
MALAISIE ①	①	18 %	③
MALAWI	③	①	③
MALI ②	②	③	13,70 %
MALTE ②	18 %	11 %	
MAROC ②	33,33 %	18 ou 11 %	③
MAURICE (IND) ②	33,33 %		
MAURITANIE ②	②	19 %	13,70 %
MAYOTTE ②	②	18 ou 13,70 %	
MEXIQUE ①	18 %	11 % ou 0 %	
MONCOUE ①	18 %	11 %	
NAMIBIE ①	18 %	11 % ou 0 %	
NIGER ①	②	19 %	
NIGÉRIA ②	18 %	11,30 % ou 0 %	③
NORVÈGE	18 %	④	
NOUVELLE-CALÉDONIE	②	④	
NOUVELLE-ZÉLANDE	18 %	11 %	③
OMAN	③	④	
OUBÉKISTAN ②	11 %	0 %	
PAKISTAN ①	18 %	11 % ou 0 %	
PAYS-BAS ①	18 %	11 % ou 0 %	
PHILIPPINES ①	25 %	18 %	
POTOGNE	18 %	④	
PORTEUSE FRANÇAISE ②	②		
PORTUGAL ②	18 %	13,70 ou 11 %	③
QATAR	③	③	③
ROUMANIE	11 %	11 %	③
ROYAUME-UNI	11 %	11 %	③
RUSSE ①	18 ou 11 %	③	③
SLOVAQUIE	11 %	11 %	③
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	18 %	③	
SENEGAL ②	18 %	18 %	
SINGAPOUR	11 %	11 %	
SRI LANKA ②	②	18 %	
SUÏDE	18 %	③	
SUISSE	18 %	7 ③	
TCHÉQUIE	11 %	③	
THAÏLANDE ②			
TOGO	13,70 %	13,70 %	
TRINITE-ET-TORAGO ②	18 %	11 %	
TUNISIE ①	③	13,60 %	
TURQUIE ①	25 %	18 %	
UKRAÏNE ①	18 %	11 %	
CEL	18 %	11 % ou 0 %	③
VENEZUELA ①	6 %	6 % ou 0 %	
VIENT NAM ②	18 %	11 %	
EX-YOUGOSLAVIE	18 %	11 % ou 0 %	③
ZIMBABWE ②	25 %	11 % ou 0 %	
DIRECTIVE PARCOUR			

PAYS D'ÉMISSION DES VALEURS	Dividendes	Intérêts	Taux de prélevement
AFRIQUE DU SUD	18 %	③	
ALBANIE	18 %	11 %	
ALGÉRIE ②	18 %	13,7 % ou 0 %	
ALLEMAGNE	18 %	③	
ARABIE SAOUDITE	①	③	③
ARGENTINE ①	18 %	25 ou 18 %	
ARMÉNIE ②	18 %		
AUSTRALIE	18 %	11 %	
AUTRICHE	18 %	② ③	
AZÉRBÉIDJAN	11 %	11 %	
BAHREÏN	③	③	③
BANGLADESH ②	18 %	②	③
BELGIQUE	18 %	②	③
BÉNIN	18 %	18 %	③
BOLIVIE	18 %	18 %	
BOTSWANA ②	13,7 %	11 % ou 0 %	
BRESIL ②			
BULGARIE	18 %	③	③
BURKINA FASO ②	19 %	②	③
CAMBODGE ②	18 %	18 % ou 0 %	
CANADA ②	18 %	11 %	
REP. CENTRAFRICAINE ①	② ③	13,70 %	13,70 %
CHINE ②	18 %	11 %	
CHYPRE ②	18 %	11 % ou 0 %	
CONGO	25 %	③	
CORÉE ②	18 %	11 % ou 0 %	
CÔTE D'IVOIRE ②	22 ou 18 %	18 %	
CROATIE	18 %	③	③
DANEMARK	③	③	③
ÉGYPTE ②	①	18 % ou 0 %	③
ÉMIRATS ARABES UNIS	③	18 ou 11 % ou 0 %	③
ÉQUATEUR ②	18 %	18 ou 11 % ou 0 %	
ESPAGNE ②	18 %	11 % ou 0 %	
ESTONIE ②	18 %	11 % ou 0 %	
ÉTATS-UNIS	18 %	11 % ou 0 %	
FINLANDE ②	③	11 % ou 0 %	
GABON ②			
GHANA ②	18 %	14,30 % ou 0 %	③
GRÈCE	③	11 %	③
GUINÉE ②	18 %	11 %	
HONGRIE	18 %	11 %	
INDE ②	11 %	18 ou 11 %	
INDONÉSIE ②	18 ou 11 %	25 %	
IRAN	25 %	18 ou 0 %	③
IRLANDE	③	③	③
ISLANDE	18 %	③	
ISRAËL ②	18 %	11 ou 5,30 %	
ITALIE ②	18 %	11 % ou 0 %	
JAMAÏQUE ①	18 %	11 %	
JAPON ②	18 %	11 % ou 0 %	
JORDANIE ②	18 %	18 % ou 0 %	
KAZAKHSTAN ①	18 %	11 % ou 0 %	③
KOWEÏT	③	③	③
LETTONIE ②	18 %	11 % ou 0 %	
LIBAN	③	11 % ou 0 %	
LITUANIE ②	18 %	11 % ou 0 %	

En application de la loi n° 72-17 du 6 janvier 1973 dite « Informatique et libération », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des informations fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la résidence fiscale. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la résidence fiscale, de régime matrimonial et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

[Signature]

SIGNATURE :

LE

A

ou l'annexe du 8

ET DES REVENUS DES PROFESSIONS NON SALARIÉES EN EUROS (CADRE V)

MONTANT BRUT DES TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES VIAGÈRES À TITRE GRATUIT (CADRE I)

VIR, REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE, SALAIRES EN FRANCE, L'IMPÔT SUR LE REVENU ET IMPOSABLES

TOTAL À REMPLIR LIGNE 8 II DE LA DÉCLARATION DE REVENUS (TOTAL COL. 4 + (TOTAL COL. 5 + TOTAL COL. 6))					
Type de chaque revenu					
1 INDIQUEZ LE BÉNÉFICIAIRE DES REVENUS - VOUS OU CONJOINT OU PERSONNES À CHARGE	2 NOM DU PAYS OU DU TERRITOIRE A ÉTÉ RÉALISÉ OU CHAQUE REVENU A ÉTÉ RÉALISÉ	3 NATURE DU REVENU	4 MONTANT BRUT DU REVENU HORS CONTRIBUTIONS SOCIALES OBLIGATOIRES (EN EUROS)	5 NATURE ET MONTANT DE L'IMPÔT ÉVENTUELLEMENT ACQUITTÉ À L'ÉTRANGER (EN EUROS)	6 MONTANT DES CHARGES AFFÉRENTES AU REVENU (EN EUROS) (Y COMPRIS FRAIS RÉELS)

VE REVENUS ÉCHÉLONNÉS PAR EN COMPLET LE CARRÉ DU TAUX D'IMPÔT

DE LA DÉCLARATION DES REVENUS
A REMPLIR LIGNE 8TK

TOTAL

1 INDIQUEZ LE BÉNÉFICIAIRE DES REVENUS - VOUS OU CONJOINT OU PERSONNES À CHARGE	2 NOM DU PAYS OU DU TERRITOIRE A ÉTÉ RÉALISÉ OU CHAQUE REVENU A ÉTÉ RÉALISÉ	3 NATURE DU REVENU	4 MONTANT BRUT DU REVENU HORS CONTRIBUTIONS SOCIALES OBLIGATOIRES (EN EUROS)	5 MONTANT DES CHARGES AFFÉRENTES AU REVENU EN EUROS (autres que le montant de l'impôt acquitté à l'étranger)
---	--	-----------------------	---	--

REVENUS IMPOSÉS DE SOURCE ÉTRANGÈRE OU RAYONNANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉTRANGER

REVENUS IMPOSÉS DE SOURCE ÉTRANGÈRE OU RAYONNANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉTRANGER		REVENUS IMPOSÉS DE SOURCE ÉTRANGÈRE OU RAYONNANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉTRANGER	
• BÉNÉFICES DES PROFESSIONS NON COMMERCIALES ⑤ CONJOINT VOUS PERSONNES À CHARGE • BÉNÉFICES DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES OU ARTISANALES ⑥ CONJOINT VOUS PERSONNES À CHARGE • BÉNÉFICES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ⑦ CONJOINT VOUS PERSONNES À CHARGE	NOM DU PAYS OU DU TERRITOIRE A ÉTÉ RÉALISÉ	MONTANT DU REVENU EN EUROS (PORTÉ LE SIGNE +) OU DU DÉFICIT (PORTÉ LE SIGNE -)	A REMPLIR LIGNE 8TK DE LA DÉCLARATION DES REVENUS • 5. REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES